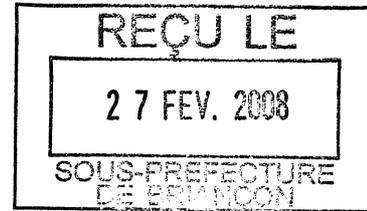




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 février 2008

Le 18 février 2008 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 février 2008 en la salle du Conseil – les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33 jusqu'au vote de la délibération n° 25
32 à partir du vote de la délibération n° 26
Pouvoirs : 1 jusqu'au vote de la délibération n° 25
2 à partir du vote de la délibération n° 26
Nombre de Votes : 34

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – M. Samuel PETERMANN – Mme Monique OLLAGNIER – M. Pierre HENG - M. Pierre Roger BLANC (représentant M. Philippe MAFFEO) – M. Rachid DJEFFAL (représentant Mme Nicole JULLIEN) – M. Jean-Pierre NARSAPA (représentant Mme Monique ESTACHY) – Mme Josiane ALPHAND (représentant Mme Chantal POGNEAUX) – Mme Catherine VALDENNAIRE - Mme Christiane PACE – M. Robert de CAUMONT (jusqu'au vote de la délibération n° 25).

Commune de Cervières : Mme Nadine CHASTEL.

Commune de La Grave : M. Jean-Paul DURAND – M. PIC Jean-Pierre (représentant M. Jean-Max DABOURDY)

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Jean FAVIER - M. Philippe GIRAUD (représentant Mme Odile FINE)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Paul BOUCHARD – M. Claude PLEINDOUX.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névache : M. Jean Louis CHEVALIER – M. Laurent DARMAS.

Commune de Puy St André : M. Denis HEDE.

Commune de Saint Chaffrey : Mme Edith FAURE VINCENT - Mme Danièle PAVESI.

Commune de Val des Prés : M. Thierry BOUCHIE – Mme Ginette CLERGET.

Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET).

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. Yves THOMET – M. Bernard COLOMBAN.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION

M. Xavier CRET à M. Michel ALBERT

M. Robert de CAUMONT à M. Denis HEDE (à partir du vote de la délibération n° 26)

DÉLIBÉRATION N°29 DU 18 FÉVRIER 2008

Rapporteur : M. Pierre HENG

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE **ZONE D'ACTIVITES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE PONT LA LAME** Développement d'une fiscalité incitative – exonération de T.P. pendant 3 ans

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 A II 1 qui prévoit la création, l'entretien, la gestion et la commercialisation de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire au sens de l'article L 5214-16-1.2° du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°30 du 29 mars 2006 portant création d'un budget annexe SPIC « ZAC-PONT LA LAME »,

Vu la délibération n°2 du 14 septembre 2007 approuvant le plan de financement de la zone,

Vu la délibération n°9 du 12 novembre 2007 fixant les modalités de vente des lots,

Vu la délibération n°13 du 21 décembre 2007 portant attribution de certains lots au prix de 47,00 € ht/m²,

Considérant la réponse du Conseil Général en date du 17 décembre 2007, limitant sa subvention à 189 457 €, au lieu des 287 200 € demandés,

Considérant la réponse négative du Conseil Régional en date du 19 décembre 2007 à nos demandes de subventions du 28 février 2006 et du 15 octobre 2007,

Vu la délibération n°6 du 29 janvier 2008 portant attribution de certains lots au prix de 61,68 € ht/m²,

Considérant les désistements de la plupart des candidats à l'implantation, du fait de l'augmentation de 31 % du prix de vente initialement annoncé,

Considérant la nécessité de maintenir l'attractivité de cette zone d'intérêt communautaire par une politique fiscale adaptée,

Vu l'article 1465A du Code Général des Impôts,

Vu la loi n°2007-1824 du 25 décembre 2007, loi de finances rectificative pour 2007 et notamment son article 45,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique et social en date du 14 février 2008,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 14 février 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 voix contre M. Thierry BOUCHIE ET Mme Ginette CLERGET)

- Décide de l'exonération totale de Taxe professionnelle pendant 3 ans, de toute entreprise s'implantant de la zone d'activité d'intérêt communautaire de Pont la Lame, Commune de Puy Saint André.
- Dit que cette exonération s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2009, au profit de toute entreprise ou entité artisanale créant son activité ou procédant à la décentralisation de son activité, par son implantation sur la zone d'activité d'intérêt communautaire de Pont la Lame.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Président,

Alain BAYROU



25 FEV. 2008

Date dépôt S.P. : 27 FEV. 2008

Date affichage :